



PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024

Présents : Mrs BARAT Vincent, DESCHATRETTE Frédéric, VILLAIN Guillaume, ANCEAUX Christophe, ROTSAERT Olivier, RENARD Emmanuel et Mmes BORTOLOTTI Edwige, BENOIT Isabelle, PATENÈRE Mireille et PILLIET Corinne

Absent excusé :

M. BENOIST Thierry a donné pouvoir à M. VILLAIN Guillaume
Mme BATIS Anne-Sophie a donné pouvoir à Mme BENOIT Isabelle,
Mme DESLIENS Sylvie a donnée pouvoir à M. BARAT Vincent

Absentes non excusées : Melle PINGUET Camille et Mme PINIAU Cindy

A été nommé secrétaire à l'unanimité des membres présents et représentés :
M. VILLAIN Guillaume

Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour

- ✚ Délibération postes CDD pour la rentrée scolaire 2024 2025
- ✚ Bureaux des élections législatives
- ✚ Délibération fond de concours CCN
- ✚ Devis
- ✚ Questions diverses

1 Délibération postes CDD pour la rentrée scolaire 2024 2025

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
DECIDE

- La création à compter du 01 septembre 2024 des emplois permanents à temps non complet suivants :

- ✚ ATSEM Principal de 2^{ème} classe à 19h00/semaine
- ✚ Adjoint d'animation de 3h/semaine
- ✚ Adjoint technique de 12h00/semaine
- ✚ Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe de 25h00/semaine

Ces emplois seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée de 1 an compte tenu des besoins du service scolaire et au vu des effectifs.

Les contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat des agents sont reconduits, ils seront pour une durée indéterminée.

Les rémunérations seront calculées compte tenu de la nature des fonctions à exercer tous assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire de chaque grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget.

2 Mise en place du bureau de vote des élections législatives

Monsieur le Maire explique que des élections législatives sont prévues les dimanches 30 juin et 07 juillet 2024. Il propose de mettre en place les permanences du bureau de vote.

Chaque conseiller disponible s'est donc positionné sur l'heure qui lui convient pour les deux tours.

3. Délibération fond de concours CCN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 21 février 2023 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Nogentais a approuvé par la délibération n°2023-05, le principe d'attribuer des fonds de concours aux 22 communes membres sur une phase allant de 2023 à 2027.

Deux projets de travaux seraient éligibles à ce fond de concours.

1. Remise en état de bâtiments communaux pour un montant total HT de 25 017,45€ sans aucun autre financement que l'attribution du fond de concours.
2. Travaux de voirie pour un montant total HT de 11 955,92€ également sans aucun autre financement que l'attribution du fond de concours.

Par conséquent le Maire propose de solliciter la Communauté de Communes du Nogentais pour une aide financière à hauteur de 50 % des montants HT des deux projets au titre des fonds de concours calculés pour notre commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Décide de solliciter la Communauté de Communes du Nogentais pour l'octroi d'une aide financière à hauteur de 50 % des fonds de concours calculés conformément à la délibération n°2023-05 du Conseil Communautaire en date du 21/02/2023.

4 Devis

Monsieur le Maire explique que pour parfaire les travaux de l'ancien tennis, il serait opportun de mettre du concassé sur la place entre les massifs de fleurs et les terrains de boules afin que cela soit praticable par les piétons et les fauteuils roulants.

Il présente le devis de la société Adam qui fournirait du 0/10 à 23,75€ la tonne.

Il précise qu'un compacteur sera louée pour tasser le tout.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce projet à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Questions diverses

Monsieur le Maire remercie les élus qui ont participé au déménagement de l'ancien point lecture.

Séance levée à 21h30

Le Maire



Le secrétaire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long tail, positioned to the right of the 'Le secrétaire' label.